



Le 2 juin 2025

## Bulletin Municipal N°20

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 2 juin à 20 h 15, le Conseil Municipal de Cauvigny dument convoqué s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis CHABLE, Maire.

### Étaient présents :

Madame, Monsieur, les adjoints : Christine DAVIAU, Julien BREMEERSCH.  
Mesdames, Messieurs, Cécile DE LAERE, Patricia DEPONDT, Valérie JUGAN-GORGE, Cécile VIDAL. Gregory ANCART, Hervé BARKATS, Pascal BARRAULT, Frédéric BROSSARD, François GOMEZ

### Absents excusés :

Carlos RIBEIRO-FARIA, Amandine SATIZELLE, Bernadette DOREMIEUX, Julien ROZE, José MARTINS, Marie-Laure DUCHESNE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Nolwenn GUIGONNET.

### Ouverture de la séance à 20h15.

Monsieur François GOMEZ est nommé secrétaire de séance.

Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8/04/2025.

Ci-dessous, les décisions et délibérations prises à  
L'unanimité par le Conseil municipal

**Délibération n°4810 et 4811** prenant acte du passage au CFU Compte Financier Unique pour l'exercice 2026.

*Le compte financier Unique est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur (maire) et au comptable public (trésorier), qui vient se substituer au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU vise à fournir une **information** plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion. Entièrement dématérialisé, ce document est un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public.*

**Sur explication de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le passage en CFU au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (donc à partir de l'exercice 2025)**

**Délibération N° 4812** autorisant monsieur le Maire à procéder à l'aménagement d'un plein temps ASEM de madame Marion LEMEE qui est actuellement à temps partiel.

*Sollicité par la directrice concernant un double niveau de CP /CE1 et CP / Grande section de maternelle il y a nécessité d'un plein temps en soutien aux enseignants.*

**Délibération n° 4809** autorisant monsieur le maire à procéder à un versement d'une subvention de 180 € à l'association des parents d'élèves du collège de Noailles.

*Suite à une demande des représentants des parents d'élèves constatant un déficit prévisionnel arguant entre autres des dépenses plus importantes en fourniture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 180 €.*

**Délibération n ° 4813** autorisant monsieur le Maire à procéder au recrutement saisonnier pour pallier au surcroît d'activité.

*Cette année nous sommes heureux de rendre service à nos jeunes du village pour un travail saisonnier (Valentin JULIEN, Pacôme HERCOT, Maxime TUAILLON, Mathéo DROUARD/MODARD. Nous avons actuellement Enzo DEHARBE réalisant un Pass permis pour deux semaines soit 70 heures de travail.*

**Délibération n° 4808** autorisant monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention au département et à la région pour l'accompagnement pendant le transport scolaire.

**Délibération 4814** pour autoriser le paiement de la subvention à la coopérative scolaire concernant la part communale des sorties au théâtre de Beauvais

**Délibération 4815** concernant la commission d'appel d'offres du fait de la démission de David CLIN celui-ci remplacé par François GOMEZ comme membre titulaire.

**Délibération 4816** autorisant Monsieur le Maire à procéder au lancement du renouvellement de la délégation de service public de gestion du centre de loisirs par la procédure d'appel d'offres.

**Délibération 4806 et 4807** concernant l'affectation modificative des résultats de l'exercice 2024. Le report des résultats investissement de 2024 de 3944.30 passe à 39844.30 € ce qui modifie le compte 1068 qui passe à 28 546.63 et le compte 002 excédent de fonctionnements passe à 1 141500. 15€.



Nous avons procédé au tirage au sort de 3 jurés d'assises pour l'année 2025. Les personnes concernées seront informées par courrier. La procédure de désignation d'un seul juré sera établie par le tribunal judiciaire de Beauvais avec information par courrier à la personne concernée.

## INFOS DIVERSES



La révision du P.L.U est à sa phase finale elle sera mise en délibération courant juillet 2025.



Il est prévu un recensement en 2026, nous reviendrons sur ce sujet courant 2025.



Retrouver les informations importantes de Cauvigny sur Panneau Pocket directement sur votre portable. Téléchargement gratuit.

Séance levée à 21h00



Pour rappel aux personnes n'ayant pas encore fait ce choix, cette inscription vous permet de recevoir un mail à chaque nouvelle information de la mairie (informations diverses, ordre du jour, compte rendu du conseil municipal...).